



Madame ZIMMERMANN  
Directrice Générale  
Entraide Union  
31, rue d'Alésia  
75014 Paris

Paris, le 24 février 2021

Madame la Directrice Générale,

Notre Fédération Nationale, la FNAS FO, est porteuse au niveau national dans la CCNT66, de la revendication suivante qui veut qu'à niveau de diplôme équivalent les salariés doivent bénéficier de la même grille salariale. Dans ce sens, nous sommes demandeurs de l'ouverture d'une négociation nationale dans la CCNT66, avec le syndicat employeur NEXEM afin de réparer les inégalités conventionnelles existantes concernant les classifications. Il est évident que pour les orthophonistes, comme pour d'autres métiers, le niveau indiciaire correspondant au niveau actuel de leur diplôme doit être un master.

Dans l'attente de cette nécessaire négociation nationale, nous avons appris que les orthophonistes de l'Entraide Union des CMPP Essonnien bénéficient, en plus de leur classement indiciaire, d'une indemnité particulière de salaire de 70 points, et cela depuis janvier 2021.

Le syndicat FO, soutenu par toutes les orthophonistes de l'Entraide Union vous sollicite pour une rencontre, afin de définir les modalités de la régularisation de cette situation.

Nous sommes favorables à la négociation d'un accord d'entreprise qui garantirait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 cette égalité de traitement de 70 points supplémentaires pour l'ensemble des orthophonistes.

Dans l'attente de votre réponse à cette juste réclamation, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, nos sincères salutations.

Abderrahman MEZBERT  
Délégué Syndical Central FO  
Tél : 06 82 69 54 46  
mezbert.abder@numericable.fr